

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 30 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 18 juin 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : DEVK1326790A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont supprimés de l'annexe de l'arrêté du 18 juin 2010 susvisé les emplois désignés au tableau A de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 2

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 18 juin 2010 susvisé les emplois et points désignés au tableau B de l'annexe du présent arrêté aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 3

Dans l'annexe de l'arrêté du 18 juin 2010 susvisé, les emplois désignés au tableau C de l'annexe du présent arrêté sont dotés du nombre de points de nouvelle bonification indiciaire indiqués dans ce même tableau aux dates d'effet précisées pour chacun de ces emplois.

Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES

ANNEXE

Tableau A

Suppression de la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à effet au 1^{er} septembre 2013

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
B	1	15	Assistante parlementaire
A	1	40	Chef du bureau des cabinets
A	1	25	Responsable du pôle prestations logistiques

Tableau B

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à effet au 1^{er} septembre 2013

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
B	1	10	Responsable du pôle distinctions honorifiques
A	1	40	Chargé de mission auprès de la cheffe de cabinet de la ministre de l'égalité du territoire et du logement

Tableau C

Modification d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au sein du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à effet au 1^{er} septembre 2013

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
B	1	30	Responsable du pôle ressources humaines
A	1	50	Adjoint au chef du bureau des cabinets